



MIVILUDES

n° 2 juin 2009

La lettre bimestrielle de la

Article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi."

ÉDITORIAL

Sommaire

Éditorial

La Miviludes
hors les murs

Dialogues
Missions - Conférences
Formations
Dans les médias

Dossier
**Les groupes de travail
en Préfecture**

Activités - Orientations

CEPO
CO

Actualité des associations
Actualité judiciaire



66, rue de Bellechasse

75007 - Paris

Tél. 01 42 75 76 08

fax : 01 42 75 77 92

Mél.

miviludes@miviludes.pm.gouv.fr

<http://www.miviludes.gouv.fr>

Le 19 mai dernier, la Miviludes a remis au Premier ministre son rapport annuel d'activités. Très attendu de tous les acteurs de la lutte contre les dérives sectaires comme du grand public et largement relayé par les médias, sa parution constitue un moment fort de nos échanges avec la société civile. Cette année il traite notamment du danger des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique et de la manière dont les pays membres de l'Union européenne prennent en compte la situation des victimes de dérives sectaires. Il comporte en outre une véritable innovation en publiant les objectifs que se sont fixés les ministères et la Miviludes, favorisant une plus grande transparence et une meilleure évaluation de leur action. Le rapport est disponible en ligne sur le site, et à La Documentation française.

Déjà attendue par ses destinataires, la lettre d'information crée un lien plus continu et plus étroit entre la Mission et l'ensemble des acteurs de la vigilance et de la lutte contre les dérives sectaires. Dans ce deuxième numéro, la lettre bimestrielle évoque certaines des activités les plus marquantes des derniers mois au sein de la Mission.

Le site Internet de la Miviludes se veut être notre troisième point de rencontre. Sa modernisation et l'adaptation de son contenu à l'évolution de l'actualité reste un véritable défi, que nous relèverons à l'occasion, notamment, de la trêve estivale.

La lettre bimestrielle de la Miviludes donne donc rendez-vous à ses lecteurs au mois d'octobre pour la parution de son troisième numéro, et dans l'intervalle les invite à se rendre sur le site: www.miviludes.gouv.fr.

Cohérence, efficacité et volontarisme restent les maîtres mots de l'action de prévention de la Miviludes en direction de nos concitoyens les plus vulnérables.

Georges FENECH
Président

DIALOGUES

Le Président de la Miviludes a reçu le 13 mai, à sa demande, M. Mikhaïl Chakhov, professeur à l'Académie de la fonction publique de Russie.

Très bon connaisseur des minorités religieuses en Russie, le Professeur Chakhov était invité par la Maison des sciences de l'Homme, pour mener ses recherches sur la question des relations Église-État et la laïcité. Spécialiste de ce sujet, sur lequel le modèle français exerce une grande influence en Russie, il est venu compléter son

information auprès de la MIVILUDES.

Le 22 avril, la Miviludes a reçu les trois responsables de la division centrale antiterroriste de Belgique à l'initiative du Service central technique international de la Police nationale. Ont été notamment évoqués avec intérêt le choix français de l'inter-ministèrialité et le rôle que peut jouer la Miviludes dans le traitement de crise de dossiers internationaux.

MISSIONS

Une délégation de la Miviludes s'est rendue à Bruxelles le 27 avril pour rencontrer d'une part ses homologues du CIAOSN (Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles) et d'autre part des membres de la Représentation permanente française à la Commission européenne, afin de poser les premiers jalons d'un futur Programme européen d'étude sur les dérives sectaires. En effet, le renforcement du dialogue européen et la confrontation des pratiques et des expériences sont plus que jamais nécessaires, alors que les mouvements et pratiques porteurs de risques se diversifient et s'internationalisent.

CONFÉRENCES-FORMATIONS

A l'invitation de l'ADFI « Deux Savoies-Isère », la Mission a participé le 29 mai à un colloque à Vuiz en Sallaz (Haute-Savoie) sur les faux souvenirs induits. Plus de cent personnes assistaient à cette manifestation, dont de nombreux professionnels de santé. Les exposés, suivis d'échanges nourris avec la salle, ont éclairé le contexte de cette dérive : encadrement insuffisant des psychothérapeutes et de leurs pratiques, vulnérabilité des thérapies portant sur la mémoire retrouvée. Une typologie des victimes et les difficultés de l'avocat à qualifier le préjudice manipulateur ont complété ces contributions.

DANS LES MÉDIAS

Rapport 2008 : un écho médiatique exceptionnel et un record des visites sur le site

La remise du rapport a donné lieu à une impressionnante couverture, tous médias confondus. Le Président Fenech est intervenu plus de dix fois lors d'émissions en direct, et a répondu à plusieurs dizaines d'interviews. Mais qu'en est-il de cette effervescence ? Si l'intérêt pour l'actualité des dérives sectaires et pour notre rapport annuel en particulier ne s'est jamais démenti au fil des ans, plusieurs raisons expliquent le succès actuel.

Porté par un nouveau Président, il était très attendu. Les thématiques de la santé et de la formation ont été particulièrement mobilisatrices. Quant à la nouveauté que constituait la publication des objectifs des ministères impliqués, notamment ceux de l'Éducation nationale et de la Santé, elle a également suscité une attention particulière. Ce succès s'est traduit par un nombre record des visites sur le site Internet de la Miviludes : plus de 20.000 visiteurs et 6.000 téléchargements du rapport en deux jours.

LES GROUPES DE TRAVAIL EN PRÉFECTURE

La circulaire du Premier ministre du 27 mai 2005 relative à la lutte contre les dérives sectaires, préconisait déjà la constitution, au sein des conseils départementaux, de groupes de travail chargés de suivre spécifiquement la lutte contre les dérives sectaires. Par circulaire du 25 février 2008, le ministre de l'Intérieur demandait aux préfets de «relancer l'action de l'État en matière de lutte contre les dérives sectaires» et de réunir à cette fin une fois par trimestre ces groupes de travail, «lieu de centralisation et de recoupement des informations». À l'occasion de la préparation et de la tenue de ces réunions, les services déconcentrés ont sollicité la Miviludes. *«Chargée de favoriser la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des agissements des mouvements à caractère sectaire attentatoires aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales ou qui constituent un trouble à l'ordre public ou qui sont contraires aux lois et règlements» (article 1er du décret du 28 novembre 2002 instituant la Miviludes)*, celle-ci s'est fixé pour objectif de répondre à toute sollicitation exprimée par les services de l'État dans ce cadre.

Depuis le 1er janvier 2009, la Mission a été invitée dans les départements suivants : Gers (23 janvier) ; Haute-Loire (3 mars) ; Haute Corse (12 mars) ; Corse du Sud (13 mars) ; Haute-Provence (18 mars) ; Nièvre et Vosges (30 mars) ; Vendée (31 mars) ; Isère (20 avril) ; Seine et Marne (6 mai) ; Loiret (29 mai) et Marne (25 juin).

Ces réunions sont l'occasion pour les services déconcentrés d'échanger des informations, de resserrer les rouages de la communication inter-services, d'améliorer leurs connaissances techniques, notamment pour la détection et la poursuite de faits pénalement répréhensibles, mais aussi plus largement afin de se doter des outils adéquats pour réagir de manière adaptée en cas de conflit ou de crise.

La participation de la Mission interministérielle a permis de dégager plusieurs pistes de travail nouvelles pour renforcer la nécessaire mise en synergie des administrations et des autorités judiciaires : réactualiser les connaissances du phénomène sectaire déjà acquises à la lumière des évolutions observées au niveau national et international, tant en termes de modes d'organisation de structures juridiques que de pratiques et de modes opératoires utilisés par les mouvements à caractère sectaire ; former les agents de l'État à la veille, à la détection, à la prévention du risque et à la lutte contre les dérives sectaires ; favoriser le développement d'actions communes à plusieurs administrations à l'échelle d'un département ; mettre en œuvre sur le territoire les objectifs fixés au plan national pour renforcer l'action des services sur le terrain et en évaluer l'impact.

On constate sur le terrain que les administrations techniques sont engagées sur des dossiers concrets : séminaires, stages, acquisition de bien immobiliers, transferts financiers, contrats et partenariats, hygiène et sécurité, protection des populations fragiles (enfants, personnes âgées ou handicapées), que l'ensemble de la fonction publique sur le territoire est concernée et est en demande accrue de formation.

Dans le prolongement de ces réunions des groupes de travail, et avec la participation active de la Miviludes, quatre sessions de formation régionale et une session de formation départementale inter-

administrations (fonctionnaires, magistrats et personnels de greffe) sont programmées pour les prochains mois. Plusieurs départements ont par ailleurs fixé un calendrier de réunions de leur groupe de travail afin de permettre le suivi d'objectifs départementaux. De nombreuses initiatives enfin visent à sensibiliser de nouveaux publics, notamment les acteurs de la vie économique et les collectivités territoriales.

ACTUALITES-ORIENTATIONS

juin 2009

COMITÉ EXÉCUTIF DE PILOTAGE OPÉRATIONNEL

(composé des représentants des ministères)

Les membres des ministères participant au CEPO ont fait le point, le 27 mai, sur l'état des chantiers entrepris au titre des objectifs pour l'année 2009. Le secrétariat permanent a fait part de son côté des projets de déplacement sur le territoire (actions de formation, groupes de travail des préfectures) et à l'international, et de

l'état d'avancement des travaux internes, notamment du guide pour la protection de l'enfance contre les dérives sectaires. Ont été également évoqués les échanges internationaux en cours concernant en particulier la mise en place d'un programme d'étude européen sur les dérives sectaires.

CONSEIL D'ORIENTATION

(composé de membres représentatifs de la société civile)

Après avoir entériné le bilan extrêmement positif de la parution du rapport 2008, les membres du Conseil d'orientation, réunis le 3 juin, ont été invités à échanger avec le secrétariat permanent sur le contenu du futur rapport 2009, leurs avis autorisés étant particulièrement précieux. Les échanges ont également porté sur le contenu du colloque national

prévu à Lyon le 26 novembre, en collaboration avec la Mairie de Lyon.

Le CO et le CEPO seront exceptionnellement réunis pour une séance commune le 23 septembre prochain.

ACTUALITÉ JUDICIAIRE

Sur appel des parties civiles, la Cour d'Appel de Dijon a renvoyé à l'instruction le 15 avril le dossier « Amour et miséricorde », qui avait fait l'objet d'un non-lieu. Des investigations approfondies, appuyées notamment sur les dispositions relatives à l'abus de faiblesse et sur le volet financier de cette affaire devraient être entreprises, selon l'avocat des parties civiles.

Par décision du 20 mars, le Conseil d'État confirme la légalité de l'arrêté classant l'Iboga comme stupéfiant. Compte tenu des dangers avérés de cette substance, une telle décision ne porte pas une atteinte disproportionnée à la liberté de conscience de ceux qui en faisaient usage dans le cadre de rites religieux.

C'est sur dénonciation de l'ADFI que la justice avait été saisie, en septembre 2002, des moyens par lequel le "directeur artistique" du cabaret "Le jogging rose" avait obtenu la soumission d'une vingtaine de jeunes membres de sa troupe, coupés de toutes relations sociales, vivant dans des conditions matérielles précaires et dont certaines lui avaient consenti, sous emprise, des relations sexuelles. Il a été condamné, le 15 mai, à 8 ans de prison.

La Lettre bimestrielle de la Miviludes

Directeur de la publication : Georges Fenech, Président de la Miviludes
Rédacteur en chef : Amélie Cladière, Secrétaire générale de la Miviludes
ISSN : en cours

ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Assemblée générale de la Fecris renouvellement du bureau

Les 15 et 16 mai s'est tenue à Saint-Petersbourg la conférence annuelle de la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme (Fecris). L'assemblée générale clôturant la conférence fut précédée de nombreuses interventions : témoignages d'anciens adeptes, analyses de responsables politiques et administratifs sur la nécessité d'adapter aux réalités locales, régionales, nationales et européennes les politiques publiques, approches de dirigeants associatifs et d'experts. Le ministère de la Justice de la Fédération de Russie était fortement impliqué dans cette manifestation. L'assemblée générale de la Fecris a élu Monsieur Tom Sackville (Royaume-Uni), ancien vice-président et ancien secrétaire d'État du gouvernement britannique comme nouveau Président. La Miviludes se félicite tout particulièrement de cette nomination qui place l'avenir de la Fecris sous les meilleurs auspices.

Rendez-vous au mois d'octobre pour le prochain numéro de la Lettre !

Retrouvez la lettre sur le site de la Miviludes
<http://www.miviludes.gouv.fr>